



Communiqué

Pour diffusion immédiate
27 novembre, 2023

Lancement des consultations publiques sur les changements proposés au Code type de déontologie professionnelle

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (la « Fédération ») a lancé une consultation nationale sur les modifications proposées au Code type de déontologie professionnelle. Ces modifications se veulent une réponse à l'appel à l'action 27 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (la « CVR »).

Dans son rapport définitif, par l'entremise de l'appel à l'action 27, la CVR demande à la Fédération de :

« (...) veiller à ce que les avocats reçoivent une formation appropriée en matière de compétences culturelles, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone de même qu'aux relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme. »

Vous trouverez un document de consultation détaillant les changements proposés [ici](#), et sur le site web de la Fédération. Les modifications proposées concernent plusieurs sections du Code type et ont été soigneusement élaborées afin de respecter la portée et à l'objectif de ce dernier et de contribuer à la réconciliation et au renforcement des compétences des professionnels du droit dans leur ensemble. La consultation sur les modifications proposées se poursuit jusqu'au 31 mai 2024.

Le Code type a été élaboré par la Fédération afin d'harmoniser autant que possible les normes d'éthique et de conduite professionnelle pour la profession juridique dans l'ensemble du Canada. Les ordres professionnels de juristes individuels sont directement responsables du perfectionnement professionnel continu des juristes qui exercent dans leur province ou territoire.

« Depuis 2015, les ordres professionnels de juristes élaborent activement des réponses à l'appel à l'action 27 diversifiées et axées sur leurs communautés locales respectives », indique la présidente de la Fédération, Erin Kleisinger. « La fédération soutient et encourage ces efforts tout en reconnaissant le bien-fondé d'une cohésion nationale à la lumière des mandats d'intérêt public partagés par les ordres professionnels de juristes et de la mobilité nationale des avocats. Cette cohésion est reflétée dans le Code type de déontologie professionnelle ».

Les modifications proposées au Code type ont été élaborées par le comité permanent de la Fédération sur le Code type de déontologie professionnelle, avec l'aide du Conseil consultatif autochtone de la Fédération et la mobilisation de certaines personnes et organisations autochtones. La consultation inclura un large éventail de la communauté juridique du Canada, y compris les facultés de droit, les ordres professionnels de juristes et les praticiens. Le Comité permanent prévoit de finaliser sa recommandation de modifications à l'automne 2024.

« La Fédération s'est engagée à soutenir les efforts des ordres professionnels de juristes et des facultés de droit afin d'améliorer les connaissances et les compétences des professionnels du droit actuels et futurs partout au Canada », a ajouté la présidente de la Fédération. « La Fédération s'appuiera sur ces efforts et les complétera, conformément à son mandat et ses responsabilités en tant qu'association nationale des ordres professionnels de juristes du Canada. »

La Fédération est l'association nationale des 14 organismes de réglementation de la profession juridique au Canada. Nos membres, les ordres professionnels de juristes, ont le mandat, en vertu de la loi de leur province ou territoire, de réglementer plus de 141 000 avocats et avocates, 3 850 notaires au Québec et 10 600 parajuristes autorisés en Ontario dans l'intérêt du public. Un rôle important de la Fédération est de faire connaître l'opinion des ordres professionnels de juristes sur des questions d'intérêt national et international qui concernent l'administration de la justice et la primauté du droit. Pour de plus amples renseignements sur la Fédération, veuillez consulter notre site Web à www.flsc.ca.

Pour de plus amples renseignements sur ce communiqué ou pour obtenir une photo haute résolution de la présidente de la Fédération, veuillez communiquer avec :

Bob Linney

Directeur des communications

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

blinney@flsc.ca



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada